

25 oct 2023 -16:15

Le ministre Van Peteghem présente la pièce commémorative pour les 75 ans du suffrage féminin en Belgique

Aujourd'hui, le ministre Van Peteghem a officiellement présenté à la Chambre des représentants la nouvelle pièce commémorative belge de 2 euros destinée à célébrer les 75 ans du suffrage universel des femmes en Belgique. La pièce est émise par la Monnaie Royale de Belgique pour souligner cette étape importante de l'émancipation des femmes. L'émission est disponible dès aujourd'hui sur le site piecescommemoratives.be.



La pièce a été officiellement présentée aujourd'hui par le ministre des Finances Vincent Van Peteghem dans l'hémicycle de la Chambre des représentants du Parlement fédéral.

« Avec nos pièces commémoratives, nous rendons hommage à des personnes ou à des événements qui ont eu un impact historique sur notre pays. Une pièce consacrée au droit de vote des femmes est donc un ajout logique et précieux à la collection de la Monnaie Royale. Il est important de réfléchir en permanence au fait que, pendant trop longtemps, ce droit n'allait pas de soi. Il a fallu attendre 1948 pour qu'une coalition de démocrates-chrétiens et de socialistes reconnaisse le droit de vote des femmes à toutes les élections. Cette avancée a été précédée par des décennies de lutte sociale. Aujourd'hui, nous rendons donc hommage à cette lutte ainsi qu'au 75e anniversaire du droit de vote des femmes », a déclaré le

ministre.

75 ans de suffrage universel des femmes en Belgique

En 1948, la Belgique a finalement instauré le suffrage universel des femmes. Elle devient ainsi le dernier pays européen, à l'exception de la Grèce et de la Suisse, à accorder le droit de vote aux femmes. Les femmes n'ont pu utiliser ce droit de vote de manière effective qu'à l'occasion des élections législatives de juin 1949.

Auparavant, les mouvements féministes s'étaient concentrés sur les droits civils généraux et l'égalité des chances en matière d'éducation, ainsi que sur l'émancipation économique des femmes. Dans la sphère politique, l'une des préoccupations ultérieures était que les femmes, plus que les hommes, seraient influencées par leurs pasteurs au moment de voter.

Cette préoccupation était fautive car les femmes votaient avec autant de diversité que les hommes. Néanmoins, le suffrage féminin n'a pas immédiatement accru la participation des femmes à la vie politique. En Belgique, la première femme ministre Marguerite De Riemaecker-Legot (de la Famille et du Logement) n'est entrée en fonction qu'en 1965, et les femmes restent politiquement minoritaires. C'est pourquoi la Monnaie royale a conçu une pièce commémorative de 2 euros qui rend non seulement hommage à cette lutte historique pour l'émancipation, mais qui peut également servir d'inspiration pour la poursuivre aujourd'hui.

Dessin et tirage

Sur la pièce elle-même, le texte « ALGEMEEN VROUWEN KIESRECHT SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ » est visible sur tout le pourtour. Au centre, le symbole de Vénus représente un bulletin de vote avec un crayon rouge. Sur le côté gauche se trouve l'inscription 75 JAAR ANS, et l'indication du pays BE et de l'année 2023 à droite. En dessous apparaît le *différent*, (un erlenmeyer avec un astère) et le différent de la Monnaie Royale des Pays Bas (le bâton de Mercure). En bas à droite, « IB », les initiales de la créatrice Iris Bruijns.

La version BU se présente sous la forme d'une coïncard multicolore illustrant la joie suscitée par le droit de vote finalement acquis et annoncé dans les quotidiens d'il y a 75 ans. Le verso montre des jeunes femmes exerçant leur droit de vote avec enthousiasme. Comme d'habitude, deux versions linguistiques ont été prévues pour cette coïncard. La version belle-épreuve est emballée dans un coffret de luxe. Le tirage de la pièce est limité respectivement à 125 000 et 5 000 pièces.

Les deux versions ont également cours légal dans tous les pays de la zone euro, mais ne seront pas mises en circulation. Toutes les émissions peuvent être commandées dès maintenant sur le site www.piecescommemoratives.be.

Note pour la rédaction : Des images en haute résolution de la pièce de 2 euros Belgique 2023 " 75 ans de suffrage féminin en Belgique " peuvent être téléchargées ici :

<https://royaldutchmint.sharefile.eu/d-s7324aae578d840708d7b4333c50e161a>

À propos de la Monnaie royale de Belgique

La Monnaie royale de Belgique est responsable de la commande des pièces de circulation belges, de leur conception, du contrôle de la qualité, de la détection des fausses pièces et représente l'État belge au

niveau international. Depuis le début de l'année 2018, la frappe des pièces belges et la commercialisation des pièces commémoratives belges ont été confiées à la Monnaie Royale des Pays-Bas. Le roi des Belges reste l'autorité d'émission.

Les émissions officielles commandées par la Monnaie royale de Belgique portent le différent du Commissaire des Monnaies de la Monnaie Royale de Belgique, M. Giovanni Van de Velde ainsi que le différent de la Monnaie Royale des Pays-Bas. La Monnaie Royale des Pays-Bas est l'un des cinq premiers producteurs mondiaux de pièces de circulation, de pièces commémoratives et de produits de collection.

Les pièces commémoratives belges sont disponibles sur le site www.piecescommemoratives.be



SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be